



***N.REF : JJG/CB
DC N°16.157***

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des plages
pour la saison 2016***

==°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14/0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 29 janvier 2015 (DC N°15/053) fixant les tarifs des plages pour la saison 2015, rendue exécutoire le 03 février 2015,

DECIDE

- de fixer les tarifs des plages de ROYAN pour la saison estivale 2016 comme suit :

DESIGNATION	Du 20/06/2015 au 03/07/2015 et du 24/08/2015 au 06/09/2015	Du 04/07/2015 au 23/08/2015	Du 25/06/2016 au 08/07/2016 et du 28/08/2016 au 04/09/2016	Du 09/07/2016 au 27/08/2016
<u>I – TENTES</u>				
- La ½ Journée	8,80 €	9,50 €	9,00 €	10,00 €
- La Journée	12,50 €	13,50 €	13,00 €	14,00 €
- La Semaine	57,50 €	59,50 €	56,00 €	60,00 €
- La Quinzaine		84,00 €		85,00 €
- Le Mois		118,00 €		120,00 €
- Les 2 Mois		217,00 €		218,00 €
<u>II – PACK TENTE ET 2 TRANSATS</u>				
- La ½ Journée	10,30 €	11,30 €	10,50 €	11,50 €
- La Journée	18,00 €	19,00 €	19,00 €	20,00 €
- La Semaine	79,00 €	82,00 €	80,00 €	83,00 €
- La Quinzaine		124,00 €		125,00 €
- Le Mois		177,00 €		178,00 €
- Les 2 Mois		315,00 €		316,00 €
<u>III – TRANSATS ET SIEGES</u>				
- La ½ Journée				
- La Journée	3,50 €	4,00 €	4,00 €	4,50 €
- La Semaine	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
- La Quinzaine	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,50 €
- Le Mois		25,00 €		25,00 €
- Les 2 Mois		35,00 €		35,00 €
		60,00 €		60,00 €
<u>IV – BAINS DE SOLEIL + PARASOL</u>				
- La ½ Journée	5,20 €	5,70 €	5,50 €	6,00 €
- La Journée	8,80 €	10,30 €	9,00 €	10,50 €
- La Semaine	40,00 €	41,00 €	41,00 €	42,00 €
<u>V – CONSIGNES</u>				
- Consignes à la journée	1,00 €	2,00 €	1,00 €	2,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 30 mars 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 avril 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO